

Le flash fédéraCtion

Journal d'information des actions et de la politique fédérale destiné à tous les Centres sociaux et socio-culturels du Bas-Rhin et à nos partenaires.



Edito



Depuis 2011, vous êtes 20 centres socioculturels, dont 13 centres strasbourgeois, regroupés sous la bannière de la Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin pour travailler ensemble et partager dans une même culture de solidarité et de confiance, vos savoirs et vos moyens afin de constituer un réseau influent qui soit une force de propositions aux cotés des partenaires politiques et institutionnels de l'action sociale.

Grâce à votre engagement, ce réseau est aujourd'hui en capacité de défendre et mettre en valeur le travail, la spécificité et la plus-value que les centres sociaux apportent aux habitants de nos territoires d'implantation et quelque fois même au-delà. Ces habitants sont, et restent, les ressources premières avec lesquelles nos acteurs des centres sociaux font émerger les initiatives, développent les projets communs qui sont autant d'éléments qui contribuent à construire et consolider les liens sociaux et familiaux nécessaires pour assurer le mieux vivre ensemble.

L'action collective globale est incontournable si nous voulons relever les challenges en perspective et conserver notre liberté d'agir au niveau local. L'année qui arrive s'annonce dense et riche en enjeux et défis que nous aurons à relever. Aussi l'engagement de chacun est nécessaire pour le bien du collectif.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles et professionnels de nos centres pour leur travail, leur disponibilité et leur efficacité qui nous permettent aujourd'hui de concrétiser nos objectifs.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Roger MAUVILLY,
Président de la Fédération

Sommaire

Edito	Page 1
Infos fédérales	Page 2
Actions avec les partenaires	Page 3 -4
Info fédérale Locale et formations	Page 5
Congrès national	Page 6
La infos FCSF	Page 7
Les infos juridiques	Page 8
Agenda	Page 9



Démarche état des lieux des CSC

du Bas-Rhin

Depuis janvier, la Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin pilote la démarche d'état des lieux des Centres sociaux du département. Menée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), cette étude poursuit un double objectif :

- étudier l'impact des différentes activités et services proposés par les centres aux habitants de leurs territoires. Il s'agit là de réinterroger les effets des projets et actions en termes de plus-value sociale

- mettre en perspective les capacités d'innovation des centres face aux problématiques et évolution des territoires.

Un comité de pilotage (COFIL) dans lequel sont représentés la FDCSC 67 et la CAF, ainsi qu'un comité de suivi, composé de plusieurs Directeurs, ont été mis en place et se réunissent une fois par mois afin de faire un point sur l'avancée du travail.

Pour mener cette étude, deux outils complémentaires ont été créés. Le premier intitulé Référentiel qualitatif des CSC invite les structures à réinterroger leurs actions sur quatre grands champs thématiques :

- le territoire
- le projet social et ses axes
- le fonctionnement
- les ressources externes

Le second référentiel intitulé Moyens au service du projet est un outil de diagnostic économique et financier des centres. Il permet de réinterroger la structuration économique et financière des associations. Ce second outil a été enrichi par un outil de valorisation du bénévolat.

Pour compléter les éléments recueillis au travers des données statistiques des

territoires et des centres, ainsi que les informations transmises au travers des deux outils renseignés par les centres, Claire GINESTE, chargée de mission pour cet état des lieux, a mené ou mènera des entretiens qualitatifs. L'objectif premier de ces échanges est d'aller au-delà des points abordés par le référentiel des CSC, notamment sur les questions de territoire, d'impact et d'histoire...

L'ensemble des référentiels ont été transmis aux centres entre mars et avril. Aujourd'hui, la participation active des structures nous permet de travailler sur des bases représentatives des réalités associatives (à ce jour, retours de 23 référentiels qualitatifs des CSC et 19 référentiels Moyens au services du projet).

Les COFIL se sont réunis à quatre reprises entre mars et juin. Ils ont essentiellement porté sur la présentation des outils et des fonctionnalités, la méthodologie employées et les premiers éléments d'analyse.

Ce travail de renseignement des référentiels a nécessité une implication et un engagement important de la part des centres.

Merci à tous pour cette participation active !

Les prochaines étapes de la démarche :

- entre juin et septembre : analyse des éléments
- Septembre : réunion des Présidents – Directeurs et présentation des premiers éléments d'analyse de l'état des lieux – échanges et validation
- Octobre : présentation des premiers éléments validés par le collectif à la commission d'agrément de la CAF



Signature de la convention de prévention de la perte d'autonomie, Territoire et solidarité entre les âges.

Le bien vieillir avec les centres sociaux et socioculturels du Bas-Rhin

Après plus d'une année de collaboration, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace-Moselle, la Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin et la Fédération des Centres Socioculturels du Bas-Rhin ont signé, le 11 juillet 2013, une convention pour la mise en place d'un dispositif expérimental.

Ce dispositif, intitulé « Prévention de la perte d'autonomie, Territoires et Solidarité entre les âges » vise à mieux connaître les besoins des populations seniors des territoires du Bas-Rhin en s'appuyant sur des structures qui accueillent de plus en plus de retraités parmi leurs adhérents et bénévoles. Il propose aux Centres Socioculturels du Bas-Rhin de se porter candidat en tant que sites pilotes. Leur rôle sera, s'ils sont sélectionnés, d'établir un diagnostic territorial qui servira de base à un plan d'actions adapté à la population locale en faisant appel aux partenaires clés du domaine associatif, social et gérontologique. Les projets proposés par les sites pilotes devront s'orienter vers la préservation du lien social et intergénérationnel, la promotion de la citoyenneté active des personnes âgées et s'inscrire dans un objectif de prévention santé et du bien vieillir.

La CAF s'associe naturellement au comité de pilotage de ce dispositif en tant que responsable de l'agrément des centres sociaux et pour s'assurer de la prise en compte du facteur intergénérationnel des projets proposés.

La Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin lancera prochainement un appel à candidature auprès de ses centres pour recueillir leurs projets.

Projet éducatif local (PEL)

Dans le cadre de l'élaboration de sa politique éducative sur son territoire, la Ville de Strasbourg a invité les acteurs concernés à réfléchir à la mise en synergie des projets concernant l'enfant.

La phase 1 de la réflexion s'est déroulée entre novembre 2012 et mai 2013 et a permis de revenir sur :

- les enjeux et les méthodes autour de la démarche de construction du projet éducatif local
- les valeurs sur lesquelles se fondent le projet éducatif local,
- les grandes orientations du projet éducatif local
- la gouvernance du projet éducatif local

Quatre groupes de travail ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- l'égalité de l'enfant face à l'éducation, comment lutter contre les inégalités et les discriminations
- la co-éducation : la place des parents, enseignants, animateurs, éducateurs dans la continuité éducative
- l'apport éducatif des services et activités pour répondre au mieux aux attentes et besoins des familles et des citoyens
- la mise en synergie des projets concernant l'enfant : travail sur la reconnaissance et la mobilisation des compétences acquises par l'enfant dans l'ensemble des temps et espaces éducatifs.

La fédération était représentée dans chacun de ces groupes au travers de la participation de quatre centres : l'Elsau— le Fossé des 13—la Montagne Verte et la Meinau.

Pour tout complément d'informations vous pouvez nous contacter.



Communiqué de presse

Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)

ETAT / CNAF - 2013-2017

Un effort poursuivi pour les familles

Le Conseil d'administration de la CNAF, réuni aujourd'hui en conseil d'administration extraordinaire, a voté la convention d'objectifs et de gestion entre la CNAF et l'Etat, qui va orienter et encadrer les politiques ainsi que les moyens de la branche famille pour les 5 prochaines années. L'UNAF, membre du CA, s'est prononcée en faveur de cette convention au regard des efforts financiers accordés par l'Etat dans un contexte économique difficile.

Les points positifs

Pour l'UNAF, le point le plus significatif est la progression de + 7,5 % du Fonds national de l'action sociale des CAF. Ce fonds sert à apporter des services et équipements pour améliorer la vie quotidienne des familles, avec une attention particulière pour les plus fragiles. Un effort d'autant plus remarquable dans une période marquée par la réduction des dépenses publiques.

L'UNAF salue l'ambition de la COG de renforcer le caractère universel de la politique familiale, qui doit s'adresser à tous les parents, tant pour les aider à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, que pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants.

Ainsi, les CAF pourront notamment :

- poursuivre les efforts pour accroître l'offre d'accueil collectif et individuel des enfants de 0-3 ans ;
- contribuer au développement des dispositifs d'aide à la parentalité. Que le soutien à la parentalité devienne une politique publique « à part entière » marque une

reconnaissance de l'action des UDAF et des associations familiales engagées depuis longtemps dans ce champ, et un encouragement à poursuivre.

Les points de vigilance

Réforme des rythmes scolaires - L'UNAF craint que les dérogations accordées à titre expérimental aux collectivités sur les taux d'encadrement des enfants ne dégradent la qualité de l'offre d'accueil des enfants de 3 à 12 ans. L'UNAF demande que les effets de ces dérogations soient spécifiquement évalués avant toute généralisation de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

Remplacement partiel des dotations d'action sociale des CAF par des financements affectés -

L'UNAF considère que les CAF doivent conserver les moyens de définir leurs propres politiques d'action sociale familiale afin d'adapter leurs actions aux besoins des territoires.

Charge de travail dans les CAF - Devant les efforts de baisse d'effectifs demandés à la branche famille, l'UNAF juge nécessaire que l'Etat précise le programme de simplification de la législation et de modernisation des démarches administratives dans lequel il s'est engagé. Elle suivra de très près l'évaluation que devra réaliser la mission IGAS/IGF en 2015 sur l'incidence de ces réformes en termes de charge de travail et donc d'évolution des effectifs des CAF.

Cette nouvelle convention marque la poursuite de l'effort de l'Etat et de la branche famille en matière de politique familiale. Elle fait donc l'objet d'un avis favorable de l'UNAF, qui restera néanmoins vigilante à la charge de travail dans les CAF et à la qualité des services proposés aux familles.



> Informations fédérales

Election des membres du Bureau

Suite à l'Assemblée Générale du 11 juin 2013, les membres du Conseil d'administration fédéral se sont réunis lundi 2 juillet afin d'élire les membres du Bureau. Le nouveau Bureau se compose de 7 membres qui assurent les fonctions suivantes :

Président : Roger MAUVILLY

Vice-Présidente : Ilham KARAM

Vice-Président : Michel BAUER

Secrétaire : Chantal DIBLING

Trésorier : Jean-Luc PERREAU

Assesseur : Marcelle MONTENAT

Assesseur : Patricia SCHMITT

Le Conseil d'Administration se réunira en septembre et débutera ses travaux par la construction partagée de l'organisation de nos instances.

> Formations fédérales

FORMATIONS A VENIR

Pour les bénévoles :

« Etre administrateur de CSC »

Le programme se déroule, pour les formations en inter centres, par session de 4 modules de 3 heures, proposés ainsi :

- Le centre social et ses missions
- Le centre social et ses modes d'action
- Les moyens au service du projet
- L'organisation au service du projet

Membre du Bureau

La formation se déroule par session de 6 modules de 3 heures, proposés ainsi :

- A quoi sert le Bureau
- La conduite de projet du centre
- La fonction employeur
- La responsabilité : rôle du/de la Président/e et vice-président/e
- La responsabilité : rôle du/de la Trésorier/ère
- L'animation des instances : rôle du/de la Secrétaire

samedi 28 septembre 2013

samedi 12 octobre 2013

samedi 16 novembre 2013

samedi 30 novembre 2013

Pour vous inscrire, veuillez envoyer vos coordonnées à :
nfo@centres-socioculturels-67.org

Pour les salariés : Référents familles

« QU'EST LA FAMILLE DEVENUE ?
Quels regards ? Quels accompagnements ? »

Objectifs pédagogiques :

- Mieux saisir l'évolution de la famille et de ses conséquences sociales, culturelles et juridiques.
- Développer une réflexion sur le rôle des professionnels en termes d'accueil,
- d'accompagnement et de soutien aux parents en difficulté (difficultés, modalités) compte tenu de l'évolution des modèles familiaux.
- D'évaluer les risques et les dangers dans ce contexte.

En référence aux objectifs définis, le travail de formation se fera selon une démarche active et participative.

Dates : second semestre 2013



Le 8e congrès des centres sociaux les 21, 22 et 23 juin 2013 à Lyon

... une programmation de feu !

7 forums, 2 plénières, 85 ateliers, agoras, carrefours soit au total pas moins de 130 heures de programmation (il faudrait presque 4 semaines à temps complet à un congressiste pour vivre l'ensemble des échanges).

Le thème de ce congrès : le pouvoir d'agir

Le pouvoir d'agir désigne la capacité des habitants à être acteurs des transformations de leur vie et de leur environnement. Il concerne donc à la fois leur capacité à comprendre les situations et identifier leurs difficultés et ressources, à s'auto-organiser pour mettre en place des réponses, mais aussi à se faire entendre et peser sur les décisions qui les concernent.

Afin d'explorer les différentes dimensions de cette approche, les congressistes ont échangé sur 5 thèmes :

- Quelle société voulons-nous ?
- Le centre social : « carrefour d'initiatives citoyennes » ?
- Quelles nouvelles alliances à construire avec la société civile ?
- Quels impacts sur nos relations avec les partenaires publics ?
- Quelles évolutions dans nos pratiques ?

Différents thèmes ont été abordés dans les forums : discrimination, éducation, santé, précarité, logement, démocratie, isolement.

Le samedi soir, les congressistes ont pu assister à un spectacle intitulé « Du silence aux cris ». Cette création regroupait du théâtre, des chants, de la danse, du slam. Plusieurs groupes des centres sociaux de France y ont participé.

A l'issue du Conseil d'administration de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) qui s'est déroulé le dimanche 23 juin au matin, Claudie Miller a été élue présidente de la FCSF. Elle succède à Pierre Garnier, président depuis 2007.

une mobilisation extraordinaire !

3200 congressistes qui ont participé au bon déroulement et la richesse des échanges de ce congrès

Merci à la FD du Rhône et à toutes les FD de Rhône-Alpes

Merci aux 180 compagnons qui ont assuré 1260h de compagnonnage

Merci aux 37 centres sociaux qui se sont transformés en fabrique de broche-fleurs: 3148 fleurs remise lors de notre accueil

Merci à l'équipe salariée et aux administrateurs de la FCSF !

Vous pouvez retrouver tous les compte-rendu des ateliers, les discours, les films et les photos du Congrès sur le lien suivant :

<http://congres2013.centres-sociaux.fr/>



Structures de proximité et aménagement des rythmes scolaires : quels choix ?

Déclaration commune de la Confédération des MJC et de la FCSF

Avec la réforme des rythmes scolaires le gouvernement pose la première pierre d'un projet plus vaste de refondation de l'école.

La Confédération des MJC de France et la FCSF partageons cette ambition d'apporter à l'enfant une qualité éducative par un accès à des pratiques artistiques, culturelles, sportives, ludiques.

Nous nous positionnons comme des acteurs expérimentés de l'éducation dans tous les temps de la vie et envisageons l'éducation d'un enfant en tenant compte de tous les acteurs éducatifs qu'il peut rencontrer et non pas seulement sous le simple focus de ce qu'il vit à l'école.

Pour réussir la réforme des rythmes scolaires et plus largement le projet de refondation de l'école, nous préconisons de :

* Nous impliquer dans tous les espaces territoriaux, parce que c'est en proximité et avec tous les acteurs (enseignants, parents, élus locaux, acteurs associatifs) que doit se bâtir un réel projet éducatif territorial. Il nous faut en effet reconsidérer toutes les ressources éducatives d'un territoire pour les mettre au service de la réussite de tous les enfants mais aussi réévaluer la place des parents dans une logique d'éducation partagée.

* Co-construire avec les collectivités locales ces projets éducatifs de territoire (PEDT) en travaillant prioritairement avec les acteurs locaux existants pour construire les programmes d'actions complémentaires plutôt que de choisir des procédures d'appel d'offre et de délégation de service public qui privilégieront de simples opérateurs. Pour autant, il nous faut rester attentif aux im-

pacts de la réforme sur le modèle économique de nos structures de proximité : il existe un risque de voir les financements des collectivités locales et des CAF concentrés sur l'aménagement des rythmes scolaires au détriment des financements dédiés au projet global des structures de proximité, et quid des activités du mercredi matin qui ne seront pas toutes positionnables vers d'autres créneaux horaires ?

* Initier, animer, participer aux débats citoyens sur les enjeux de l'éducation en mobilisant les acteurs concernés.

* Assurer la qualité éducative des activités proposées dans les temps libérés. De ce point de vue, l'évolution du taux d'encadrement et la baisse du niveau de qualification constituent un net recul au regard de la situation actuelle. Cette exigence de qualité passe aussi par l'organisation des conditions logistiques de la réussite pour assurer l'accueil de tous les enfants dans des mêmes créneaux sans reproduire la salle de classe, mais aussi par la prise en compte des risques inhérents aux cadres réglementaires rencontrés lors de la mise en oeuvre des actions (gestion des ressources humaines par exemple).

* Garantir l'égalité d'accès à tous, en effet, comment éviter les risques d'inégalités territoriales en fonction des capacités des collectivités locales (rural, urbain, intercommunalité) et en fonction des « services » existants ou non (dans le premier cas il faudra adapter, dans le deuxième il faudra tout créer). La question des moyens de l'ambition affichée reste dans tous les cas un des éléments de l'équation à résoudre. Et si la question du financement des structures est posée, en filigrane, la question du coût pour les familles reste primordiale. Le temps consacré pour les actions complémentaires doit rester comme partie prenante de l'apprentissage et à ce titre accessible à tous.



Loi sur la sécurisation de l'emploi

La loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 « relative à la sécurisation de l'emploi » est parue. Elle crée un certain nombre de mesures nouvelles qui auront un impact direct dans notre branche professionnelle. Deux de ces nouvelles mesures consistent :

- à l'instauration d'une durée minimale du travail à temps partiel de 24 heures hebdomadaire pour les CDI et CDD
- à la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés
- la portabilité des droits santé et prévoyance

1. Au moins 24h/semaine pour tous les salariés en CDD et CDI

A compter du 1^{er} janvier 2014, les employeurs devront prévoir une durée minimale de travail d'au moins 24 heures par semaine sauf dans les cas suivants :

- si le salarié le demande expressément pour faire face à des contraintes personnelles ou pour cumuler plusieurs activités,
- si les salariés sont étudiants âgés de moins de 26 ans,
- si un accord de branche est signé sous réserve de prévoir des garanties pour le salarié à temps partiel.

Concernant les contrats en cours, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2016, l'employeur pourra refuser d'appliquer la durée minimale de 24 heures à un salarié qui en fait la demande dès lors qu'il peut justifier l'impossibilité d'y faire droit compte tenu de l'activité économique de la structure (absence de besoin de main-d'œuvre supplémentaire sur l'activité concernée).

Les contrats CEE et CDII ne sont pas concernés par cette mesure.

Le SNAECSCO met tout en œuvre afin d'aboutir à la signature d'un accord de branche permettant de déroger à cette durée minimale

hebdomadaire moyenne de 24 heures.

2. Mise en place d'une complémentaire santé obligatoire.

L'ensemble des salariés doivent être couverts par un régime de complémentaire santé au plus tard au 1^{er} janvier 2016. **La loi accorde priorité aux partenaires sociaux pour négocier** la mise en place d'un régime de complémentaire au niveau de la branche. Les partenaires sociaux ont ainsi jusqu'au 1^{er} juillet 2014 pour conclure un accord de branche.

Soucieux de prévoir les meilleures garanties et taux de cotisations possibles pour les structures de la branche, le SNAECSCO et les organisations syndicales de salariés travaillent à la mise en place d'un tel régime de branche.

3. Droits santé et prévoyance désormais « portables »

La loi prévoit un dispositif de portabilité des garanties santé et prévoyance pour tous les demandeurs d'emploi.

Concrètement, un salarié dont le contrat de travail a cessé (*fin du CDD, licenciement hors faute lourde...*) pourra bénéficier pendant une durée maximale de 12 mois, dans la limite du dernier contrat de travail des droits de prévoyance et complémentaire santé qu'il avait en qualité de salarié.

Ces règles s'appliquent pour les droits liés à la complémentaire santé à compter du 1^{er} juin 2014 et pour les droits prévoyance à compter du 1^{er} juin 2015.

Tous les décrets d'application ne sont pas encore parus.

Le SNAECSCO a également rencontré le Ministère du Travail et l'a alerté de l'inadéquation de la loi aux réalités de l'activité principale des structures de la branche.

Pour plus d'information vous pouvez vous reporter aux Flash info du SNAECSCO





Agenda

Date / Horaires	Objet	Lieu
9 septembre - 18h30	Bureau fédéral	Fédération
19 septembre - 14h30	Réunion Référents Familles	CSC Fossé des 13
25 septembre - 9h30	Réunion des Directeurs	CSC Sarre-Union
26 septembre - 14h30	Réunion groupe mutualisation	Fédération
Samedi 5 octobre	Conseil d'administration	A définir

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site à l'adresse suivante :

www.basrhin.centres-sociaux.fr

Vous pouvez nous contacter, pour toute information, par :

Courriel

info@centres-socioculturels-67.org

ou

instances@centres-socioculturels-67.org

Téléphone

03 88 35 99 95

